

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS

2026-10

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNEArrondissement de
Montauban

COMMUNE DE BESSENS



SEANCE DU 25 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi vingt-cinq février, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Severine MONTANARO WIECZORECK, Nadège OGER, Vanessa DE CORTE, Audrey GRANIOU, Marjorie CIRODDE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Magalie LALA, qui a donné procuration à Laetitia LAFORGUE, Guillaume CAUMON, Sylvain PENCHE, Amédée HUGANET, qui a donné procuration à Nadège OGER, Serge MICHEL, Bastien PLANA, qui a donné procuration à Brigitte MOT, Emmanuelle TOURNAY, Pauline CONDAMINES-NOURRISSON, qui a donné procuration à Jérôme FABRIS.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation: 20/02/2026**Délibération n°2026-10 : Approbation du compte de gestion 2025 du budget multiservices**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Le Service de Gestion Comptable de Moissac a adressé le compte de gestion de l'année 2025 du budget Multi-services.

Après s'être fait présenter le budget primitif Multi-services de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations sont justifiées ;

Le Conseil municipal statuant sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- L'exécution du budget multi-services pour l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- La comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 15 voix « pour » :

DÉCLARE que le compte de gestion du budget Multi-services dressé pour l'exercice 2025 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Bessens, le 25/02/2026

Le Maire,

Adrien RAPHET

La Secrétaire de Séance,

Brigitte MOT

Certifiée exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le :

10 MARS 2026

AR Prefecture

082-218200178-20260225-DLEIB2026_10-DE

Reçu le 10/03/2026

Publié le 10/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 10 MARS 2026